



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 19 février 2024

début : 16h00

Présidence :	M. Patrick Emery, Syndic
Municipaux :	Mme Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Mme Muriel Preti MM. Grégoire Favre, Roland Galley et Pierre Jordan
Excusé :	M. Michel Rochat

Demande de soutien

de répondre négativement à la demande de soutien des Amis Gym Forel-Lavaux.

Marche du Général Guisan 2024

de répondre au responsable de l'organisation de la Marche que des travaux sur les chemins forestiers dans le Bois de la Côte empêcheront les marcheurs d'y passer et que l'accès aux marcheurs à la Route des Cullayes sera possible malgré les travaux de la Direction générale de la Mobilité et des routes.

POCAMA

de valider les demandes suivantes :

- N°1914975 déposée par la Jeunesse de Carrouge pour leur bal du 6 avril 2024.
- N°1910376 déposée par la société d'Abbaye des Fusiliers de Belmont-sur-Lausanne pour leur concours de tir du 11 mai 2024.
- N°1915818 déposée par l'Association Jorat Souviens-Toi pour les marchés 2024.
- N°1915881 déposée par l'Abbaye de la Paix de Vulliens pour leur fête de tir les 5 et 6 juillet 2024.

Parcelle N°4539

de répondre au propriétaire que les travaux de rénovation envisagés ne sont pas soumis à autorisation.

Marchés Jorat Souviens-Toi

de répondre positivement au comité des Marchés Jorat Souviens-Toi qui a reçu la demande d'une association qui souhaite faire un dessin géant à la craie sur le goudron de la Ruelle du Pasteur Martin, lors des marchés, mais leur demander d'éviter les pavés et les places de parc privées.

Les Trois Gâchettes

de valider le programme des tirs 2024 de la société Les Trois Gâchettes au stand de tir de Mézières et de leur délivrer une patente pour la buvette.

Parcelle N°2023

de transmettre le préavis négatif de la Direction générale du territoire et du logement aux propriétaires de la parcelle, concernant leur projet de construction d'un couvert à vélos.

Affaires sociales

tenant compte des explications de Mme Preti sur l'état de santé d'un habitant de la Commune, sans famille proche, d'adresser un courrier à la Justice de Paix expliquant cette situation et en insistant sur le caractère urgent de la prise en charge.

CAMAC 185678 / Swisscom

de lever les 4 oppositions reçues puis de délivrer le permis de construire pour une nouvelle installation de communication mobile Swisscom (Suisse) SA à Ferlens.

Collège communal de Mézières

de valider le devis reçu pour la vérification, tous les deux ans, du dispositif de détection des fuites de l'installation sur la citerne.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Patrick Emery



La Secrétaire

Valérie Pasteris

⇒ prochaine séance municipale le 26 février 2024